

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, , Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle.

Absents : GASDON Maxime - SEIGNERET Ludivine

Absents ayant donné bon pour pouvoir : RIVIERE Mickaël (pouvoir à Danielle LACOUR) - GOUJON Mickaël (pouvoir à Mickaël AUPERT)

Secrétaire de séance : HETSCH Jean-Marc

Date d'envoi de la convocation : 10 Novembre 2022.

**APPROBATION DE L'AVENANT N°01 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A
LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION D'UNE STATION D'ÉPURATION .**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du marché de travaux relatif à la conception et la réalisation d'une station d'épuration, il est nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires durant le chantier et notamment :

- La création d'un collecteur d'eaux pluviales en entrée de station
- L'ajout d'arbre à la haie
- La modification du by-pass vers la lagune
- La création d'un by-pass supplémentaire en PVC 250.

Ces travaux supplémentaires feront l'objet d'un avenant.

Toutefois, ce même avenant intégrera des diminutions de travaux :

- La suppression de l'engazonnement des espaces verts
- La suppression de l'étude géotechnique
- La diminution de la quantité de clôture type barbelé
- La suppression du 0/60 sur les digues
- Le remplacement des canalisations de transfert des eaux usées fonte DN 200 en polypropylène DN200

Il rappelle que le montant du marché de base est fixé comme suit :

Hors Taxes	577 469,84 €
TVA	115 493,97 €
TTC	692 963,81 €

Après la réalisation de ces travaux supplémentaires et en tenant compte des diminutions des travaux expliqué ci-dessus, le montant du nouveau marché sera augmenté de 2 000 € HT et sera porté à :

Hors Taxes	579 469,84 €
TVA	115 893,97 €
TTC	695 363,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- La réalisation de travaux supplémentaires pour 2000 € HT et la diminution de travaux sur le marché de travaux relatif à la conception et la réalisation d'une station d'épuration.
- Le montant du nouveau marché de travaux qui passera à **579 469,84 € HT**, soit **695 363,81 € TTC**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché de travaux relatif à la conception et la réalisation d'une station d'épuration.

Fait à PRADINES, le 15 Novembre 2022.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH

Le Maire,
Charles BRUN